COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE
GESTION DES COMPÉTITIONS

Procès-Verbal du 31 janvier 2019

Le jeudi 31 janvier 2019 à 18h00, la Commission Régionale Féminine - Gestion des Compétitions s'est réunie pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- **Gestion des compétitions**
   1.1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats
2- **Note d'information**
3- **Fiche Pratique 1**
4- **Classements**

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES
Mme HORTH Armide	Mme JOSEPH Sonia
Mr KNIGHTS Dexter	
Mme KWASIBA Sylvie	
Mme SILEBERT Rolande	

1.1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats

COUPE DE GUYANE :

TOUR PRELIMINAIRE			
Date	**Match**	**Score**	**Observations**
26/01/2019	**ASC AWONSA** – YANA SPORT ELITE ACADEMY	**4** - 1	**RAS**
26/01/2019	**ASC BALATE** – ASC REMIRE	**7** - 0	**RAS**
26/01/2019	**LOYOLA OC** – EJ BALATE	**5** - 0	**RAS**
27/01/2019	OLYMPIQUE DE CAYENNE – ASC OUEST	-	**Feuille de match manquante**

CHAMPIONNAT POULE CENTRE

8ème JOURNEE			
Date	**Match**	**Score**	**Observation**
12/01/2019	ASC REMIRE – YANA SPORT ELITE ACADEMY	-	**En attente décision C.R.D.E**

7ème JOURNEE			
Date	Match	Score	Observations
08/12/2018	LOYOLA OC – YANA SPORT ELITE ACADEMY	-	En attente du rapport de l'arbitre

La Commission demande au Secrétaire Général de réclamer auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage le rapport de l'arbitre du match.

2-NOTE D'INFORMATION

Une erreur de frappe s'est glissée lors de l'élaboration du calendrier, par conséquent, il faut lire :

9ème JOURNEE			
Date	Match	Heure	Stade
09/02/2019	OLYMPIQUE DE CAYENNE – AS DYNAMO DE SOULA	18H00	LAFONTAINE

COUPE DE GUYANE : QUARTS DE FINALE

QUARTS DE FINALE

WEEK-END DU 30-31 MARS 2019		
E.	KOUROU FC	LOYOLA OC (A)
F.	*VAINQUEUR (D)*	FC MAYANDE
G.	ASC BALATE (B)	ASC AWOMSA (C)
H.	COSMA FOOT	AS DYNAMO DE SOULA

COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE
GESTION DES COMPÉTITIONS

Fiche Pratique 1 :

La feuille de match …

La feuille de match est un document faisant foi pour tous les évènements survenus lors d'une rencontre. Il est donc essentiel de la remplir correctement dans son intégralité.

Avant le match : → Complétez dans les rubriques concernées :

- Le N° de la licence (ou la pièce d'identité officielle) ;
- Le nom et prénom du joueuse figurant sur la licence (ou la pièce d'identité) ;
- Ces deux éléments doivent correspondre au numéro du maillot porté par la joueuse ;
- Les remplaçantes doivent clairement être identifiées par un **R** dans la colonne prévue à cet effet ;
- Toutes les personnes prenant place sur le banc de touche doivent être inscrites sur la feuille de match afin de pouvoir être identifiées. Elles doivent bien entendu obligatoirement être licenciées.

→ Chaque capitaine, ou dirigeant licencié majeur responsable d'équipe pour les rencontres des catégories de jeunes, signe pour son équipe l'exactitude de ces éléments.
→Les éventuelles « Réserves » qui sont posées par le capitaine, ou dirigeant licencié majeur responsable pour les matchs de jeunes, avant le match, sont portées à la connaissance de l'équipe adverse et sont obligatoirement contresignées par les deux parties, ainsi que par l'arbitre.
→Une fois remplie et dès le début du match la feuille appartient à l'arbitre et à lieu seul.

Après le match :
→ L'arbitre transcrit sur la feuille de match toutes les informations ou sanctions administratives suivant le déroulement de la rencontre :

- Le résultat du match,
- Les avertissements, exclusions temporaires et expulsions infligés aux joueuses, éducateurs ou dirigeants dans les colonnes prévues à cet effet en les motivant brièvement ;
- Les remplacements effectués durant la rencontre ;
- Il note dans la partie réservée à effet les éventuelles « Réserves Technique » ;
- Il complète s'il y a eu lieu la partie « observation d'après match ».

→ L'arbitre contresigne avec les deux capitaines, ou dirigeants licenciés majeurs responsables pour les matchs de jeunes, qui en prennent connaissance, l'ensemble de ces informations, qui deviennent ainsi officielles pour les différentes commissions qui auront à les traiter.
→Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la ligue de football de la Guyane contre récépissé. Le délai est soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel.
→Un rapport complémentaire de l'arbitre ou d'un délégué de la Ligue peut venir apporter des précisions à la commission de discipline sur d'éventuels faits disciplinaires ou infractions au règlement.

Prochaine Fiche Pratique 2 : « La réserve d'avant-match »

4 - Classements

Classement général à la 8 ème journée									
	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff G
1	KOUROU FC	28	8	6	2	0	39	9	30
2	LOYOLA OC	24	7	5	2	0	31	6	25
3	ASC REMIRE	22	7	5	0	2	23	12	11
4	OLYMPIQUE DE CAYENNE	17	8	3	0	5	10	33	-23
5	AS DYNAMO DE SOULA	10	8	1	0	7	7	34	-27
6	YANA SPORT ELITE ACAD...	6	6	0	0	6	9	25	-16

Classement général à la 8 ème journée									
	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff G
1	ASC BALATE	21	6	5	0	1	23	11	12
2	ASC AWOMSA	18	6	4	1	1	23	18	5
3	COSMA FOOT	15	6	3	0	3	15	12	3
4	FC MAYANDE	12	5	2	1	2	12	13	-1
5	ASC OUEST	9	6	1	0	5	8	20	-12
6	EJ BALATE	8	5	1	0	4	13	20	-7

Fin de séance à 19h30

Secrétaire de séance **Présidente de séance**

Sylvie KWASIBA **Armide A-HORTH**